

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

31 octobre 2026

Sécheresse : la Ville recense les particuliers touchés par des fissures

La Ville de Bellerive-sur-Allier prépare une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de l'année 2026, pour le phénomène de sécheresse et réhydratation des sols.



Ce phénomène peut provoquer des mouvements de terrain et entraîner l'apparition de fissures sur les habitations et autres bâtiments. Les Bellerivois ayant constaté ce type de dommages sur leur propriété sont invités à se faire connaître auprès de la mairie.

Pour cela, ils doivent adresser un dossier avec photos précisant leurs coordonnées postales, leur adresse mail et leur numéro de téléphone à :

Mairie de Bellerive-sur-Allier
12 Esplanade François-Mitterrand
03700 Bellerive-sur-Allier

Ces coordonnées permettront notamment aux services municipaux d'informer les personnes concernées de la décision prise par la commission chargée de statuer sur la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.